



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2026-131

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2026

# Sommaire

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2026-06-04-00002 - Arrêté n° 2026/05-47 du 4 juin 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Cantal (6 pages)	Page 3
84-2026-06-02-00002 - Arrêté n° 2026/06-07 du 2 juin 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Ain (5 pages)	Page 9
84-2026-06-04-00003 - Arrêté n° 2026/06-09 du 4 juin 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Loire (5 pages)	Page 14

*Le Préfet*

Lyon, le 4 juin 2026

ARRÊTÉ n° 2026/05-47

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du Cantal :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC LACEPPE	CHEYLADE	27,75	YDES-VEBRET	03/03/2026
PRAT Eric	MANDAILLES-SAINTE-JULIEN	0,57	MANDAILLES-SAINTE-JULIEN	03/03/2026
AUZOLLE Romain	VIC-SUR-CERE	6,13	VIC-SUR-CERE	03/03/2026
GAEC GAILLARD	SAINT-ILLIDE	34,69	SAINT-ILLIDE	04/03/2026
PRZYBYLA Nicolas	MARCENAT	5,59	MARCENAT	04/03/2026
GAEC DU PONT GRAND	ALLANCHE	2,87	ALLANCHE	04/03/2026
DUVAL Guillaume	RIOM-ES-MONTAGNES	7,01	APCHON	04/03/2026
VEYSSIERE Gilles	MOUSSAGES	30,34	MOUSSAGES	04/03/2026
MARLIAC Laura	MONTCHAMP	62,36	MONTCHAMP	04/03/2026
GAEC ELEVAGE MALLET	SAINT-GEORGES	3,98	SAINT-GEORGES	05/03/2026
GAEC DOLY	MANDAILLES-SAINTE-JULIEN	84,13	SAINT-PROJET-DE-SALERS	06/03/2026
GAEC ELEVAGE REV'ETOILE	MASSIAC	130,67	MASSIAC	10/03/2026
GAEC CHEZ LE CADET	TRIZAC	11,08	TRIZAC	10/03/2026
GAEC DE PALISSE	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	21,6	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	10/03/2026
GAEC BARRIOL BERTRAND ET ANTHONY	CEZENS	0,22	CEZENS	10/03/2026
GAEC ELEVAGE CHASSANG	PIERREFORT	0,94	BREZONS	13/03/2026
GAEC BOULAT	CEZENS	0,27	CEZENS	13/03/2026
BOUTIN Nathan	VEBRET	35,52	YDES	17/03/2026
GAEC DE CANTAGREL	SAINTE-MARIE	22,13	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	17/03/2026
GAEC DU PRE DE L'EGLISE	VEBRET	35,52	YDES	17/03/2026
GAEC CHABRIER-BERNUS	SEGUR-LES-VILLAS	79,39	SEGUR-LES-VILLAS, VERNOLS	18/03/2026
CHABANON Olivier	ANTRENAS	16,79	SAINT-MARTIAL	18/03/2026

GAEC DU SARRAILLE	MALBO	13,43	MALBO	19/03/2026
GAEC MP RISPAL	ESPALEM	0,29	YDES	19/03/2026
GAEC BASSIGNAC	SAUVAT	9,12	CROS-DE-RONESQUE	20/03/2026
GAEC DE CHANTEGRIL	CROS-DE-RONESQUE	42,46	BEAULIEU	21/03/2026
GAEC FAYON	BEAULIEU	4,59	TALIZAT	21/03/2026
BARRIERE David	BARIAC-LES-BOSQUET	7,25	TEISSIERES-LES-BOULIES	21/03/2026
GAEC DE GRIGNAC	TEISSIERES-LES-BOULIES	9,48	TEISSIERES-LES-BOULIES	25/03/2026
HUGON Cyril	TEISSIERES-LES-BOULIES	98,55	CLAVIERES, RUYNES-EN-MARGERIDE, CHALIERS	25/03/2026
GAEC DE LA BASSE COUR ET DES PRES	TALIZAT	33,6	BARRIAC-LES-BOSQUETS	26/03/2026
GAEC DU PUY MORENQ	CLAVIERES	3,23	CROS-DE-RONESQUE	26/03/2026
LOPEZ Pascal	CROS-DE-RONESQUE	2,94	VAL-D'ARCOMIE	26/03/2026
MANIAVAL Olivier	SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	80,79	LEYNHAC	27/03/2026
POUGET Jean Marc	BRION	1,98	APCHON	27/03/2026
TROUPEL-MERLE Hélène	APCHON	84,58	LACAPELLE-VIESCAMP, SAINT-ETIENNE-CANTALES	28/03/2026
LACOSTE Bastien	AYRENS	38,71	MONTSALVY	01/04/2026
ARNAL Vincent	AURILLAC	1,41	YTRAC	02/04/2026
MARCENAC Aurélien	VEBRET	127,67	DIENNE	02/04/2026
COURBAIZE Laurent	DIENNE	5,02	BOISSET	04/04/2026
GAEC DU NIPALOU	BOISSET	17,39	LORCIERES	04/04/2026
GARCELON David	LORCIERES	12,3	YOLET, POLMINHAC	05/04/2026
GAEC LALO	POLMINHAC	3,75	PAULHAC	05/04/2026
GAEC DU TERS	SAINT-URCIZE	77,86	SAINT-URCIZE, SALLES-CURAN (12), RECOULES-D'AUBRAC (48)	08/04/2026
GAEC DES FUMADES	PAULHAC	1,55	CROS-DE-RONESQUE	09/04/2026

GAEC DU BAC	PAILHEROLS	85,21	SOULAGES, RUYNES-EN- MARGERIDE, RAGEADE	10/04/2026
THOMAS Raphaël	CHARMENSAC	1,66	CHARMENSAC	11/04/2026
HAUTIER Salomé	CONDAT	56,38	CONDAT, MARCENAT	11/04/2026
LIADOUZE Franck	SAINT-AMANDIN	110,58	SAINT-AMANDIN	13/04/2026
GAEC ELEVAGE BUCHON	SAIN-MARY-LE- PLAIN	92,14	CELOUX, SAINT- MARY-LE-PLAIN, RAGEADE	15/04/2026
GAEC ELEVAGE AUBERTY	RIOM-ES- MONTAGNE	214,31	MENET, LE CLAUX, RIOM-ES- MONTAGNE, COLLANDRES	15/04/2026
JARRIGE Philippe	SAINT-BONNET-DE- SALERS	17,85	SAINT-BONNET- DE-SALERS	15/04/2026
GAEC ROCHE BLANCHE	MENET	16,62	MENET	17/04/2026
GAEC MONTARNAL	MARCOLES	32,87	ROANNES-SAINT- MARY, SAINT- MAMET-LA- SALVETAT	17/04/2026
GAEC DES MARONNIERS	LA CHAPELLE- D'ALAGNON	105,65	USSEL, LAVEISSENET, LA CHAPELLE- D'ALAGNON, CELLES, NEUSSARGUES- MOISSAC, SAINT- SATURNIN	17/04/2026
SABAU Pauline	LORCIERES	87,29	CHALIERS, LORCIERES	18/04/2026
MALLET Antoine	ALLEUZE	26,93	ALLEUZE	21/04/2026
GAEC CLAMAGIRAND	SIRAN	9,71	SIRAN	22/04/2026
EARL BONNET- SALVAN Mickael	NEUVEGLISE-SUR- TRUYERE	11,16	NEUVEGLISE-SUR- TRUYERE	22/04/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DELORT Maxime	CRANDELLES	17,81	JUSSAC	12/03/2026
GASTAL Fabienne	CHALVIGNAC	1,82	CHALVIGNAC	12/03/2026
GAEC PIERRICK ET NELLY	LUGARDE	8,40	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	12/03/2026
BAZELLE Mathieu	NAUCELLES	17,81	JUSSAC	12/03/2026
BEFFRIEU Rémi	SAINT-ETIENNE-DE-MAURS	35,81	SAINT-ETIENNE-DE-MAURS	16/03/2026
THEIL Bastien	GIOU-DE-MAMOU	110,23	ARPAJON-SUR-CERE, GIOU-DE-MAMOU, POLMINHAC, SAINT-SIMON	02/04/2026
NEGRE Josiane	CHAUDES-AIGUES	85,22	CHAUDES-AIGUES, NEUSSARGUES-MOISSAC, PAULHAC	07/04/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
POJOLAT Franck	MENTIERES	101,10	72,02	COREN, MENTIERES, SAINT-PONCY	09/03/2026
GAEC DES PIERRES BLEUES	MENTIERES	23,08	0		09/03/2026
BASTIDE Jérôme	MONTCHAMP	30,20	0		09/03/2026

FAYON Paul	MENTIERES	23,00	0		09/03/2026
EARL DE LA SOURCE	THERONDELS (12)	20,95	0		12/03/2026
DUBOIS Arnaud	LUGARDE	47,39	38,99	LUGARDE	19/03/2026

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Communes de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
CLAVEL Rémi	SEGUR-LES-VILLAS	19,06	SAINT-SATURNIN, SEGUR-LES-VILLAS	15/04/2026

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe du service régional  
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

*Le Préfet*

Lyon, le 2 juin 2026

ARRÊTÉ n° 2026/06-07

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
FARNIER Franck	FAREINS	48,9458	CHALEINS, FAREINS, FRANS, MESSIMY-SUR-SAONE, MISERIEUX	07/03/2026
SCEA LA FERME D'HERVE	CIVRIEUX	90,5530	CIVRIEUX, GENAY (69), MASSIEUX, MIONNAY, PARCIEUX, SAINT-MARCEL-EN-DOBES, CAILLOUX-SUR-FONTAINES (69)	13/03/2026
SOUPE Vincent	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	140,4410	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE, SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE, SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX, BANEINS, SAINT-GERMAIN-SUR-RENON, L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT, ILLIAT	17/03/2026
EARL DE CHAMERANDE	SAINT-BENIGNE	3,1560	SAINT-BÉNIGNE	17/03/2026
EARL LA GRANGE D'EN HAUT	SAINT-JEAN-DE-NIOST	14,4565	CHARNOZ-SUR-AIN, SAINT-JEAN-DE-NIOST	20/03/2026
MONNERY Romain	SAINT-VULBAS	20,1975	SAINT-VULBAS	24/03/2026
DAMIANS Grégory	LE MONTELLIER	84,9259	LE MONTELLIER, JOYEUX, VILLARS-LES-DOBES, LE PLANTAY, FARAMANS	27/03/2026

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
PERRON Mickaël	ROMANS	28,5196	CHATILLON-SUR-CHALARONNE, ROMANS	02/04/2026
PIGUET Cyril	BENY	54,2870	BENY, MARBOZ, VILLEMOTIER	02/04/2026
BROYER Romaric	CRUZILLES-LES-MEPILLAT	1,7299	OZAN	04/04/2026
RAMSEIER Kévin	VALROMEY-SUR-SERAN	0,4850	VALROMEY-SUR-SERAN	04/04/2026
EARL DOMAINE DE CHEMILLAT	LESCHEROUX	11,3343	LESCHEROUX	04/04/2026
BOTTEX Carl	PONCIN	32,4314	PONCIN, SAINT-ALBAN	04/04/2026
EARL LA FERME DES PERELLES	TAPONAS	2,8902	MONCEAU	07/04/2026
CHAMONAL Franck	VILLEREVERSURE	11,8674	REVONNAS, SIMANDRE-SUR-SURAN	08/04/2026
SALLET Patrice	MEZERIAT	1,3943	MEZERIAT	11/04/2026
CHANLOY Cécile	RIGNIEUX-LE-FRANC	4,0000	SAINT-ELOI	15/04/2026
BARGE Florian	GENAS	27,5273	SAINT-VULBAS	16/04/2026
BARGE Gratien	SAINT-BONNET-DE-MURE	24,5429	SAINT-VULBAS, LOYETTES	16/04/2026
TRIBOULET Alexis	PERREX	5,0837	MEZERIAT	17/04/2026
GRANDCLEMENT Arnaud	MARBOZ	17,9176	MARBOZ	19/04/2026
EARL DE MAISON NEUVE	BANEINS	7,4040	BANEINS	23/04/2026
MABILE Julien	SANDRANS	22,8845	SANDRANS	29/04/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL DU SEPEY	MONTLUEL	22,767	MONTLUEL	30/03/2026
EARL DU CHANET	MONTLUEL	22,767	MONTLUEL	30/03/2026
JOUX Clément	SEILLONNAZ	18,4936	LOMPNAS	23/04/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Commune(s) de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
ASTIER Justine FERME DE LA BOURBELLIERE	PLATEAU D'HAUTEVILLE	7,3368	PLATEAU D'HAUTEVILLE	Non soumis	30/04/2026
MOREL Sébastien ASINERIE FAY EI	PLATEAU D'HAUTEVILLE	30,2667	PLATEAU D'HAUTEVILLE, BRENOD, VALROMEY- SUR-SERAN	Non soumis	30/04/2026

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Ain** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

*Le Préfet*

Lyon, le 4 juin 2026

ARRÊTÉ n° 2026/06-09

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES MARAIS	CHAUSSETERRE	9,09	CHAUSSETERRE	02/03/2026
GAEC DES GAUDS	SAINT-GENEST-MALIFAUX	6,51	SAINT-GENEST-MALIFAUX	02/03/2026
SCEA OPERA	PERREUX	12,02	PERREUX	02/03/2026
GAEC MURARD	LA GRESLE	2,74	LA GRESLE	05/03/2026
SCEA LA FERME DU TRAVALON	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	14,71 (SAUP 16,79 ha)	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD MONTVERDUN	05/03/2026
GARDON Jean-Jacques	VEZELIN-SUR-LOIRE	90,02	SAINTE-GEORGES-DE-BAROILLE VEZELIN-SUR-LOIRE	06/03/2026
GAEC DE L'ETANG LA BROUSSE	ARTHUN	135,23	BUSSY-ALBIEUX POMMIERS-EN-FOREZ	07/03/2026
GAEC LA BERGERIE DE BELLERIVE	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX	100,23	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX SAINT-PIERRE-LAVAL (03)	09/03/2026
EARL LA COCCINELLE	MACLAS	10,91 (SAUP 43,68 ha)	MACLAS	20/03/2026
SCEA DE SURY	VAEILLE	93,38	SAINTE-CYR-LES-VIGNES VAEILLE	23/03/2026
GAEC DES HAUTES CHAUMES	ROCHE-EN-FOREZ	6,87	ROCHE-EN-FOREZ	24/03/2026
FESSY Pascal	REGNY	27,4	AMPLEPUIS (69) REGNY	24/03/2026
GAEC DES GIRONETS	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	3,97	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	24/03/2026

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC DES PERROTINS	LA FOUILLOUSE	70,58	SAINT-BONNET-LES-OULES VEAUCHE ANDREZIEUX-BOUTHEON	01/04/2026
COMPIGNE Steve	LA VALLA-EN-GIER	4,83 <i>(SAUP 48,30 ha)</i>	LA VALLA-EN-GIER	01/04/2026
BASSON Garry	PONCINS	147,74	PONCINS, SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE, CLEPPE NERVIEUX	01/04/2026
SCEA DU CLOS	SALVIZINET	32,11	SALVIZINET	04/04/2026
EARL DU TREVE	SAINT-JULIEN-D'ODDES	7,36	SAINT-JULIEN-D'ODDES	04/04/2026
CHANAVAT Gilles	HAZELLES-SUR-LYON	1,7	HAZELLES-SUR-LYON	04/04/2026
BLAISE Fabrice	JURE	2,28	JURE	08/04/2026
BONNAUD Aurélien	PERREUX	0,89	PERREUX	09/04/2026
MEYRIEUX Jean-Philippe	AVEIZIEUX	4,32	CHAMBOEUF	09/04/2026
SEIGNERET Alexandre	PRADINES	81,88	MONTAGNY NOTRE-DAME-DE-BOISSET	11/04/2026
GAEC DES CHARMILLES	CIVENS	5,6	CIVENS	15/04/2026
ASSOCIATION LA FERME VIVANTE DES CHAUDIERES	CORDELLE	0,85	CORDELLE	16/04/2026
SCEA SEVEN HILLS RANCH	SURY-LE-COMTAL	0,4	SURY-LE-COMTAL	16/04/2026
L'HOSPITAL Marine	SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	55,92	CLEPPE MIZERIEUX VEZELIN-SUR-LOIRE	18/04/2026
EARL BONNEFOY	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	16,36 <i>(SAUP 73,16 ha)</i>	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	18/04/2026
GAEC CHAVANON	VIVANS	5,84	VIVANS	18/04/2026
MATHELIN Adrien	SAINT-JUST-LA-PENDUE	20,37	SAINT-JUST-LA-PENDUE CROIZET-SUR-GAND	18/04/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
VOUTE Cédric	SAINT-BARTHELEMY-LESTRA	50,95	SAINT-BARTHELEMY-LESTRA JAS	20/04/2026
GAEC DES CROIX	VALPRIVAS	9,02	SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE	20/04/2026
REBOUX Anaïs	POMMIERS-EN-FOREZ	3,9	POMMIERS-EN-FOREZ	22/04/2026
GAEC DES MECHINS	GREZIEUX-LE-FROMENTAL	3,57	CHALAIN-LE-COMTAL	22/04/2026
GAEC LES 5 TILLEULS	SAUVAIN	7,84	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	22/04/2026
GERMANI Cécile	SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	14,13	BELLEGARDE-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, MARINGES	24/04/2026
MONTEUX Xavier	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	2,87 (SAUP 12,88 ha)	SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	27/04/2026
EARL TERRE NOUVELLE	MABLY	10,07 (SAUP 150,99 ha)	MABLY	29/04/2026
VERNAY Loïc	SOUTERNON	4,34	SOUTERNON	29/04/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
CARIE Jean-Philippe	SAVIGNEUX	9,08	PRECIEUX	26/03/2026

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN	MONTBRISON	8,8	0,53	PRECIEUX	26/03/2026

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe du service régional  
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU